



Le Maire

Bordeaux, le 03/02/2021

Association Bordelaise de défense des résidents
pour un stationnement payant raisonné

Nos références :
PH/CU/VC

Affaire suivie par :
Camille Uri

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier du 25 janvier et de votre partage d'analyses et de propositions. Je me réjouis de nos convergences en matière de réduction de la place de la voiture en ville, du fait des nuisances qu'elle génère.

Je souhaite par la présente vous détailler la position de notre équipe municipale en matière de stationnement payant, que je vous ai exposée rapidement lors de notre réunion du 21 janvier et qui a été fortement synthétisée dans un communiqué de presse de la ville en suivant.

Le programme *Bordeaux respire* prévoit l'extension du stationnement payant, en concertation avec les communes riveraines et les habitants, notamment pour répondre à la réalité que l'espace public bordelais n'est pas extensible à l'infini. Nous portons une politique globale d'apaisement des quartiers, dont le stationnement payant est un des volets. Il s'agit de libérer progressivement l'espace public des voitures pour un meilleur partage de la voirie et de diminuer l'usage de la voiture en ville au profit de mobilités douces facilitées par des aménagements confortables et sécurisés pour tous.

De nombreuses actions d'accompagnement du passage progressif en stationnement payant sont ainsi envisagées :

- mettre à la disposition des Bordelais davantage de voitures en auto-partage,
- mailler la ville d'arceaux vélos, de petits garages vélos sécurisés de proximité, de stations services vélo,
- créer des stations de mobilité alternatives (vcub, trottinettes, ...),
- aménager des trottoirs larges, des pistes cyclables sécurisées, des espaces verts et des fontaines à moins de 10 minutes de chaque habitation, des aires de jeux, des bancs,

Toute correspondance
doit être adressée à

Monsieur le Maire
Mairie de Bordeaux
Hôtel de Ville
place Pey-Berland
33045 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
Fax. 05 56 10 21 37
le.maire@mairie-bordeaux.fr



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bordeaux, Port de la Lune
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Engagée dans une démarche de développement durable la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés
certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuse de l'environnement



- conventionner avec des bailleurs sociaux, des administrations, des entreprises pour mettre à la disposition des habitants leurs parkings le soir et le week end,
- mieux utiliser des places existantes, par exemple :
 - expérimentation menée dans Bordeaux centre permettant de stationner (en payant) devant sa place de garage, à condition que cela ne gêne ni la circulation des véhicules ni celle des piétons et des vélos,
 - expérimentation à étudier avec Bordeaux métropole et Metpark pour mieux utiliser les parkings en ouvrage. Les parkings publics de la ville de Bordeaux sont en effet, dans leur grande majorité, peu saturés.

Notre méthode de travail pour l'extension du stationnement payant passera, dans tous les cas de figure, par une coordination en amont avec les villes voisines et par une concertation de la population, sous-secteur par sous-secteur, qui permettra une intervention sur mesure. Nous avons fixé aux services l'objectif d'une mise en œuvre effective de la tarification sociale du stationnement à fin 2022 au plus tard.

Il faut, enfin, souligner les fortes contraintes du dispositif de la zone bleue en secteur résidentiel. Cette mesure constitue une charge d'exploitation pour la Ville (le coût de la surveillance, nécessaire pour qu'elle joue un rôle de régulation efficace) mais ne génère pas de recettes en contrepartie (le stationnement reste gratuit). De plus, la surveillance d'une zone bleue serait supportée à 100% par les impôts de tous les Bordelais, ce qui est injuste, d'autant plus que le stationnement payant est surtout équilibré par les recettes provenant des non Bordelais.

Le dispositif de zone bleue peut en revanche être prévu, dans des secteurs restants gratuits, devant des pôles commerciaux de proximité qui souffriraient d'une rotation insuffisante du stationnement. De même, dans des secteurs passant en payant, il est possible de mettre en place 1h de gratuité sur un certain nombre de places autour des petits pôles commerciaux de proximité, pour favoriser leur fonctionnement.

Lors de la réunion du 21 janvier, je vous ai sollicité pour que vous puissiez proposer des modalités de concertation qui soient les plus pertinentes et irréprochables possibles. Je vous remercie par avance de me faire passer rapidement vos suggestions en la matière, afin qu'elles puissent nous inspirer dans le processus de concertation que nous déploierons.

De manière générale, je souhaite poursuivre notre dialogue afin de trouver les solutions les plus satisfaisantes possibles pour les Bordelais en matière de stationnement payant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Hurmic
 Pierre Hurmic
